

Régions : la France toujours coupée en deux

Pour améliorer sa compétitivité, le transport est contraint de veiller avec la plus grande attention au bon équilibre des flux ; un retour à vide ou un chargement insuffisant risquant de mettre en péril la rentabilité globale du voyage. Aussi, beaucoup d'entreprises, surtout des PME, s'interrogent-elles sur la bonne implantation de leurs succursales, voire de leur établissement principal. Une analyse des réalités économiques des régions permet de mieux cerner la localisation des points nodaux qui structurent les flux de fret. De toute évidence, le découpage administratif et politique de nos régions ne correspond pas tout à fait aux réalités de l'économie et la France demeure toujours coupée en deux.

Une première manière d'évaluer le poids économique de chaque région consiste à comparer les effectifs. Hormis bien sûr la région parisienne, deux régions parviennent à dépasser le million, à savoir :

Rhône-Alpes	1 715 724
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 046 038

Un second ensemble regroupe les neuf régions dont les effectifs dépassent 500 000 :

Nord-Pas-de-Calais	972 440
Pays de la Loire	879 743
Bretagne	721 167
Aquitaine	689 792
Centre	657 222
Midi-Pyrénées	629 218
Lorraine	559 056
Picardie	540 175
Alsace	510 832

Un troisième ensemble regroupe les sept régions dont les effectifs sont compris entre 200 000 et 500 000 :

Languedoc-Roussillon	482 587
Haute-Normandie	476 363
Bourgogne	414 278
Poitou-Charentes	386 203
Basse-Normandie	367 183
Champagne-Ardenne	323 895
Auvergne	323 146
Franche-Comté	292 818

Et un quatrième ensemble regroupe les régions dont les effectifs sont à moins de 200 000 :

Limousin	176 745
Corse	56 374

Il faut noter qu'on retrouve dans le premier et le second ensemble les principaux centres de logistique.

Une autre approche consiste à examiner le nombre des entreprises (plus exactement les établissements). De ce point de vue, l'éventail est large puisqu'il va de 814 449 établissements pour la région parisienne à 27 594 pour la Corse.

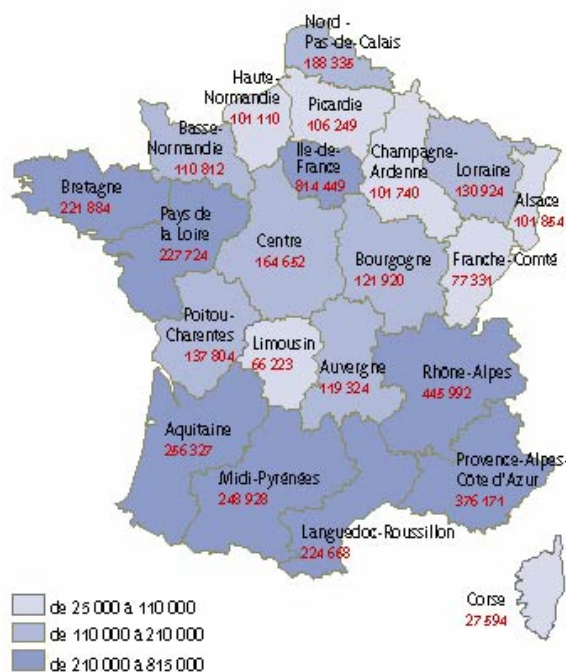
Huit régions dépassent les 200 000 établissements : Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon et Bretagne.

Vient ensuite un deuxième groupe entre 110 000 et 200 000 établissements : Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Lorraine, Bourgogne, Auvergne et Basse-Normandie.

Le troisième groupe rassemble 6 régions à moins de 110 000 établissements.

L'appréciation en nombre d'établissements n'est pas nécessairement pertinente, il conviendrait de prendre également en compte la taille de ces établissements à travers, par exemple, le chiffre d'affaires (la situation de la région parisienne étant cependant faussée par le nombre important de sièges sociaux).

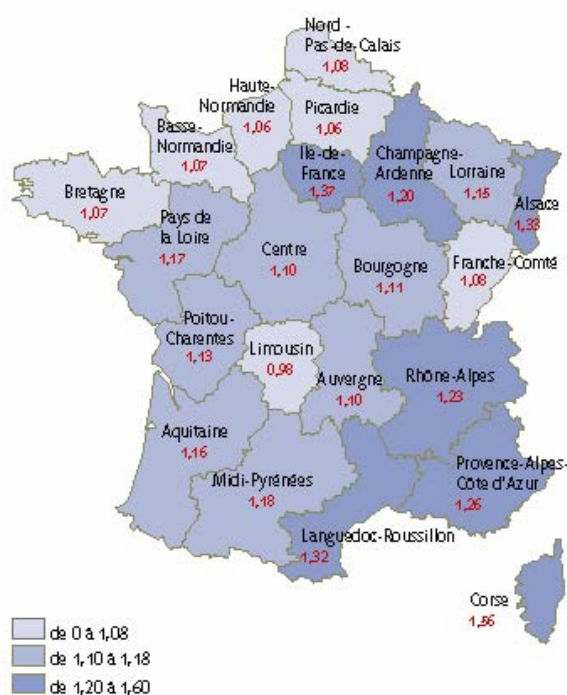
Nombre d'entreprises par régions



La France coupée en deux

A partir de ce dernier critère, le découpage est à peu près le même. La France se divise donc alors en deux groupes avec dans le premier groupe les 10 régions importantes : Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Bretagne, Nord, Centre, et évidemment la région parisienne. Vient ensuite un second groupe qui comprend toutes les autres régions.

Indice de développement économique



Le premier groupe représente 66% du total (hors région parisienne) et le second 34%. On retrouve donc encore une dizaine de régions. Une méthode complémentaire passe par l'examen des exportations, on retrouve encore en tête l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Nord-Pas-de-Calais. Qu'il s'agisse du nombre d'établissements, des chiffres d'affaires ou des exportations, c'est à peu près le même classement.

Synthèse des différents classements

Effectifs	Etablissements	Dynamisme économique
Ile de France	Ile-de-France	Ile-de-France
Rhône-Alpes (1 71 5724)	Rhône-Alpes	Rhône-Alpes
Provence-Alpes-Cote d'Azur (1 04 6038)	Provence-Alpes-Cote d'Azur	Provence-Alpes-Cote d'Azur
Le Nord-Pas-de-Calais (97 2 440)	Aquitaine	Aquitaine
Les Pays de la Loire (87 9 743)	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées
La Bretagne (721 167)	Pays de la Loire	Pays de la Loire
L'Aquitaine (689 792)	Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon
Le Centre (657 222)	Bretagne	Bretagne
Midi-Pyrénées (629 210)	Nord-Pas-de-Calais	Nord-Pas-de-Calais
La Lorraine (559 056)	Centre	Centre
La Picardie (540 175)	Poitou-Charentes	—
L'Alsace (510 832)	Lorraine	—
Languedoc-Roussillon (482 587)	—	—
Haute-Normandie (47 6 363)	—	—

Le «grand Ouest-Sud-ouest» à la traîne

Enfin, au-delà de ce classement un peu statique, il est intéressant de tenter de mesurer l'évolution de chaque région à partir de son indice de dynamisme économique calculé par le

rapport entre le nombre de créations et le nombre de disparitions d'entreprises (juin 2000-mai 2001) (cf. carte).

La moyenne nationale se situe à 1,22. Sont au-dessus de cette moyenne les régions : Ile-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, PACA. En sont proches, les régions : Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Aquitaine. Il faut remarquer que le grand Ouest-Sud-ouest se situe en dehors du courant dynamique, ce qui n'est pas en soi une nouveauté mais pose évidemment la question de l'aménagement du territoire du point de vue de la vitalité économique.

En conclusion, on constate que la France compte en réalité une dizaine de points nodaux correspondants aux grandes zones de flux. Il faut évidemment mettre de côté la Corse ou encore l'Auvergne (trop étriquées), sans doute regrouper les deux Normandie dont le découpage actuel ne se justifie pas. Les véritables régions sont donc : Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, les deux Normandie, l'Alsace regroupée avec la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais regroupé avec la Picardie, soit effectivement une dizaine de vraies régions qui représentent certainement plus de 80% du potentiel économique.

Les régions économiques



La France des flux représente la France des vraies régions

Les interrogations les plus fortes quant à la pertinence du découpage régional actuel concerneraient la Corse, bien sûr, mais aussi l'Auvergne, la Franche-Comté, le Limousin, le Poitou-Charentes, l'Alsace, la Lorraine, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Picardie et le Centre (cette dernière région devenant cependant un nouveau centre logistique pour l'Ouest). On sait que le zonage régional correspond à une problématique administrative et politique qui fait abstraction des réalités économiques au moins pour une dizaine de régions. L'absence de très fort pôle d'attraction dans les petites régions les désavantage en terme de ressources quantitatives et qualitatives : recherche-développement, équipements, compétitivité (y compris vis-à-vis des échanges internationaux), formations de haut niveau, hautes technologies, essaimage d'entreprises. D'une certaine manière, on peut constater que la France compte deux vitesses. Une première qui concerne environ 10 régions et 80% de l'économie et une seconde qui laisse l'autre moitié de plus en plus loin derrière. Pour la localisation des entreprises de transport la plus pertinente, on est cependant condamné à ne

prendre en compte que les réalités économiques et, de ce point de vue, l'organisation de la gestion des flux ne peut que se positionner autour de la dizaine de points nodaux français. Il faudra cependant être attentif à l'influence du développement européen sur la structuration de notre espace, en particulier pour les régions Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine et Rhône-Alpes qui pourraient devenir des points stratégiques encore plus importants qu'aujourd'hui.

Redécoupage des régions par l'Europe ?

Il est clair que l'Europe actuelle aura un effet sur la géographie économique de notre pays. A fortiori quand l'Union européenne comprendra 30 pays. Inévitablement, nous subirons alors l'attraction des pôles centraux de l'Europe. Déjà, quand on examine la carte des régions les plus dynamiques, on s'aperçoit que ce sont les régions tirées par des flux internationaux qui progressent le mieux. Toutes les grandes régions proches des courants de flux européens semblent profiter de la dynamique européenne. Ce sont des régions géographiquement proches des pays voisins. Deux exceptions cependant, la Franche-Comté et la Champagne-Ardenne qui se marginalisent en tant que régions européennes. Toutes les régions, soit proches des frontières, soit proches des grands ports mondiaux, profitent des échanges internationaux. Un dernier élément est également à prendre en compte pour tenter d'évaluer les perspectives de développement, à savoir : la qualité de la vie. De ce point de vue, il semble bien que les régions du Sud possèdent des atouts supplémentaires en terme d'attraction des cadres (ou encore des retraités). Les études démographiques (sur les déplacements de populations) mettent en effet en lumière ce phénomène d'attraction dont semblent en particulier profiter : Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore Languedoc-Roussillon. A plus long terme, on peut imaginer que les flux de fret se structurant autour de pôles logistiques européens, la seule analyse des régions françaises sera insuffisante pour évaluer la pertinence d'une localisation d'entreprises de transport. Il est d'ailleurs vraisemblable que d'ici 15 ou 20 ans se profileront de véritables régions à l'échelle de l'Europe qui rendront encore plus obsolètes nos découpages régionaux actuels.

Source : COFACE - SCRL - BREC

Gaston BESSAY